

TOURS, le 30 OCT. 2025

DIRECTION DELEGUEE AU PILOTAGE
STRATEGIQUE, A L'APPUI AUX SERVICES ET AUX
TERRITOIRES
POLE INGENIERIE ET PARTENARIATS

Commune de Loches
Monsieur Marc ANGENAULT
Maire
HOTEL DE VILLE – BP231
37602 LOCHES

Objet : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Loches.

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 10 octobre 2025, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental, sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance de ce projet, je vous informe que **le Conseil départemental émet un avis favorable sur la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Loches.**

Vous trouverez ci-dessous quelques observations à prendre en compte en vue de son approbation du dossier :

- zone commerciale de Vauzelle : il est prévu un changement de zonage pour une parcelle qui est accessible depuis le giratoire de la RD943 et la rue Chauvellerie (RD21). J'attire votre attention sur l'accès qui est à prévoir sur la RD 21. De plus, en sortie de cette parcelle, une interdiction de tourner à gauche devra être mise en place.
- création d'un STECAL (Ae) pour permettre l'installation d'une centrale solaire en zone agricole (ancien terrain de karting) le long de la RD760 et RD260 : l'accès est à prévoir sur la RD 260. En ce qui concerne les panneaux solaires, ceux-ci devront respecter une implantation au moins 10 m de l'alignement de la parcelle. Ils ne devront pas provoquer de phénomène d'éblouissement vis-à-vis des usagers des voies situées à proximité.
- déclassement de la zone UE (site de l'hôpital) en zone UA pour permettre la réhabilitation d'un ancien bâtiment de l'hôpital : le changement de zonage ne semble pas prendre en compte le risque inondation (B3 du PPRI Vallée de l'Indre – zone urbanisée en aléa fort) alors que, même les parcelles limitrophes sont classées en UAI.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes cordiales salutations.

La Présidente
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,



Nadège ARNAULT